

Révision partielle de l'ordonnance sur la distribution de comprimés d'iode à la population (ordonnance sur les comprimés d'iode)

Monsieur le conseiller fédéral,

Nous vous remercions de nous consulter sur le projet de révision cité en titre.

Nous vous informons que le Canton de Neuchâtel n'a pas de commentaire à faire valoir à son sujet.

Nous vous remercions de l'attention portée à la présente et vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 22 juin 2022

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. KURTH

La chancelière,
S. DESPLAND